

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

Mme Virginie BOIN (arrivée à 18h25) Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, M. Alexandre LALEU, M. Ludovic LEBOURLES, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, M. Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Thibaud RONCERAY,

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Marie-France MORAND qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU
M. Éric VALETTE qui a donné pouvoir à M. Thibaud RONCERAY
Mme Laure GALLOIS qui a donné pouvoir à M. Etienne MONS-BORDERAS
M. Pascal TISSIER qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
Mme Pauline GALLOIS et M. Philippe JARRY

Était absent: M. William BIDON-PARARD

✍ M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

À l'unanimité, Mme Marie-Claude BUREAU est nommée par le conseil, secrétaire de séance.

✍ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-31 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition du comptable par courrier explicatif du 18 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour et une voix contre

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- N°T-716294190011-2 de l'exercice 2017, (objet : Redevance pollution - montant : 10,35 €) ;
- N°T-716294470011-2 de l'exercice 2018, (objet : Redevance pollution - montant : 13,57 €) ;
- N°T-716294290011-2 de l'exercice 2017, (objet : Redevance pollution - montant : 16,56 €) ;
- N°T-716294140011-2 de l'exercice 2016, (objet : Redevance pollution - montant : 20,70 €) ;
- N°T-716294770011-1 de l'exercice 2018, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716295300011-1 de l'exercice 2019, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716295540011-1 de l'exercice 2019, (objet : EAU - montant : 22,50 €) ;
- N°T-716294190011-1 de l'exercice 2017, (objet : EAU - montant : 81,90 €) ;
- N°T-716294470011-1 de l'exercice 2018, (objet : EAU - montant : 100,38 €) ;
- N°T-716294290011-1 de l'exercice 2017, (objet : EAU - montant : 117,54 €) ;
- N°T-716294240011-1 de l'exercice 2016, (objet : EAU - montant : 141,30 €) ;
- N°T-716291780011-2 de l'exercice 2020, (objet : Redevance Pollution - montant : 13,80 €) ;
- N°T-716291780011-1 de l'exercice 2020, (objet : EAU - montant : 97,95 €) ;
- N°T-709703200473-1 de l'exercice 2021, (objet : EAU - montant : 22,50 €).

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **704,05 euros**.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2026.

Article 4 : Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2026-32 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, un groupe de travail, composé de M. MONS-BORDERAS, Mme MONNOT et M. LALEU, s'est réuni et a fait la proposition jointe en annexe.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Étienne MONS, maire-adjoint

Les demandes d'acompte de subventions relatives aux travaux de la MTL ont été déposées.

Intervention de Monsieur Alain PHILOREAU, maire-adjoint

Élection au SIVY : Monsieur Thierry COSSON a été élu.

Intervention de Monsieur Alexandre LALEU, conseiller municipal

Rapport de la dernière réunion du COPIL (comité de pilotage) sur le programme de prévention des inondations sur le Cher et ses affluents. Les études de ruissellement sur le bassin versant du Moulon sont terminées (phases 1 et 2). La phase 3, qui consiste à définir les orientations d'aménagement ainsi que les mesures de réduction de la vulnérabilité, débutera prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Le maire,

La secrétaire,

Les membres,